Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Convention ENEDIS
Servitude parcelle E n°2312

N° : D - 2025 –06 – 11 – 04a

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le 17 JUIN 2025
ID : 034-213401359-20250611-D2025_05_11_04A-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 16 JUIN 2025
Et publication ou notification
Du 17 JUIN 2025
Le Maire :

MAIRIE DE LESPIGNAN (Hérault)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 11 JUIN 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Thierry CELMA à M. Didier MONTIER, M. Laurent FUSTER à M. Julien RIBES, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL.

Absents : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal La proposition de convention de servitude sur la parcelle E 2312 Les Rengues Basses pour établir un support, faire passer des conducteurs aériens d'électricité sans coffret, effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toute plantation gênante et réaliser toute opération nécessaire au fonctionnement de l'ouvrage.

La convention présentée fixe les droits de servitudes consentis à ENEDIS et les droits et obligations de la commune.

Cette convention est établie en quatre exemplaires à un montant unique et forfaitaire de 50 €,

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents + 3 procurations,

- Accepte les termes de la convention de servitude concernant la parcelle E n°2312 présentée par la Société ENEDIS et,

- Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire, Le Maire,

MAIRIE DE LESPIGNAN (Hérault)

René COUSIN **Jean-François GUIBBERT**